

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Wissembourg  
Commune de CLIMBACH

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLIMBACH**

**Séance du 9 Février 2026 à 19h30**

Dans la salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Catherine SCHLICK, Maire de Climbach

Convocation envoyée le 2 Février 2026

Nombre de Conseillers : 11  
Conseillers en fonctions : 11  
Conseillers présents : 10  
Nombre de procuration : 1  
Secrétaire de séance :

**Présents :**

Catherine SCHLICK, le Maire, Simon KOCHERT 1<sup>er</sup> adjoint, Loïck LAMBERT 2<sup>ème</sup> adjoint  
Éric LAMBERT, Éric LOEFFLER, Patrick FAUTH, Valérie BRACKER, Cathy NEHER, Marc KOCHERT

**Absents :**

Thomas KOCHERT (excusé donne procuration à Éric LOEFFLER)

*Le Quorum pour délibérer est atteint*

Jean-François PEYRET rejoint la séance après l'appel.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Jean François PEYRET a été sollicité pour être secrétaire, mais n'a pas donné de réponse favorable et aucun autre conseiller ne s'est proposé. Mme Catherine SCHLICK, maire, a assuré la fonction de secrétaire de séance. Aucun vote ni observation n'a été formulé par les conseillers.

**APPROBATION ET EMARGEMENT DU PV DE LA DERNIERE SEANCE :**

Le PV de la séance du 12 janvier 2026 a été approuvé :  
7 pour, 1 contre et 3 absentions

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. VOTE DU CFU DE L'EXERCICE 2025**
- 2. APPROBATION DES DEVIS EN COURS**
- 3. ONF : VALIDATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DE 2027**
- 4. MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATIONS SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES RD3- 51 ET 503**
- 5. QUESTIONS DIVERSES**

**DEL2026 – 03****POINT 1 : VALIDATION DU CFU DE L'EXERCICE 2025**

Le compte financier unique (CFU) de la commune pour l'exercice 2025 a été présenté aux membres du conseil municipal. Il retrace l'exécution du budget 2025 en section de fonctionnement et investissement, regroupant les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le maire présente aux membres du conseil les résultats de l'exercice 2025 :

**Résumé des sections**

- Fonctionnement
  - Recettes : 485 379,45 €
  - Dépenses : 419 554,29 €
  - Résultat de l'année : 65 825,16 €
  - Report 2024 : 104 406,02 €
  - Résultat clôture 31/12/2025 : 170 231,18 €
- Investissement
  - Recettes : 33 751,04 €
  - Dépenses : 51 042,88 €
  - Résultat de l'année : -17 291,84 €
  - Report 2024 : 121 404,98 €
  - Résultat clôture 31/12/2025 : 104 113,14 €

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le maire quitte la salle au moment de l'examen et du vote du compte financier unique et ne prend donc pas part au vote.

Simon KOCHERT, 1er adjoint, préside la séance pour ce point.

Le nombre de votants est fixé à 10.

Après délibération, les membres présents ont procédé au vote :

Résultats des votes :

Pour : 4

Contre : 4

Abstention : 2

Observation : conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le CFU 2025 est réputé approuvé s'il ne recueille pas une majorité de voix contre son adoption.

Le compte financier unique de 2025 est transmis au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité.

**DEL2026 – 04****POINT 2 : EXAMEN ET DECISIONS SUR DES DEVIS**

Les devis présentés sont soumis au vote du conseil municipal.

**a) DEVIS TROG – POIGNEES DE PORTE A L'ECOLE PRIMAIRE POUR UN MONTANT DE 1 257,60 € TTC**

Après discussion le devis est approuvé à l'unanimité.

Il est demandé de consulter le registre de sécurité afin de vérifier que les deux portes de secours sont bien répertoriées et contrôlées. Une vérification des blocs de sécurité situés au-dessus des portes concernées devra également être effectuée.

**B) DEVIS – ÉCRANS D'ORDINATEUR POUR UN MONTANT DE 313,70 € TTC**

Le Maire indique que les écrans actuels au secrétariat de la mairie se sont plus adaptés et ne permettent plus des conditions de travail satisfaisantes. L'acquisition d'écrans de 27 pouces est envisagée.

Le conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à solliciter un second devis afin de procéder à une comparaison
- AUTORISE le Maire à signer le devis le moins cher.

**c) DEVIS ÉLECTRICITE FRITZ – REMPLACEMENT DU PLATEAU LED DU LUMINAIRE situé à côté de la boulangerie pour un montant de 691,50 € TTC**

Le devis est soumis au vote et accepté par le Conseil municipal.

**d) AUTRE DEVIS ÉLECTRICITE FRITZ**

Le Conseil municipal décide de surseoir à toute décision concernant ce devis dans l'attente de la consultation des plans détenus par l'entreprise.

Après délibération, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer les devis suivants :

- ETS TROG - Installation de poignées de porte à l'école primaire : 1 257,60 € TTC.
- Électricité FRITZ - Remplacement du plateau LED du luminaire : 691,50 € TTC.
- Le devis pour la fourniture des 2 écrans le moins cher

Résultats des votes :

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**DEL2026 – 05****POINT 3 : ONF VALIDATION DE L'ETAT D'ASSIETTE POUR 2027**

Le maire présente au conseil municipal la proposition de l'ONF concernant l'état d'assiettes 2027 de la forêt communale.

Le conseil est invité à valider les parcelles inscrites :

|                                                                                     |                                          |                           |                                                                      |                             |                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
|  | Etat d'Assiette<br>Année 2027 UT LEMBACH | Forêt n° 2/20<br>CLIMBACH | COMMUNE de CLIMBACH<br>2 RUE DE SOULTZ SOUS FORETS<br>67510 CLIMBACH |                             |                                |
| Coupes de l'aménagement                                                             |                                          |                           |                                                                      |                             |                                |
| Groupe                                                                              | UG                                       | Surf. UG<br>(ha)          | Surf. à Dés.<br>(ha)                                                 | Type Coupe                  | Volume prévisionnel<br>(m3/ha) |
| Régénération                                                                        | 13_a                                     | 10.46                     | 10.46                                                                | Régénération indifférenciée | 30                             |
| Amélioration                                                                        | 1_c1                                     | 10.87                     | 10.87                                                                | Amélioration indifférenciée | 25                             |
| Amélioration                                                                        | 2_c2                                     | 6.53                      | 6.53                                                                 | Amélioration indifférenciée | 25                             |

Après délibération, le conseil municipal :

**APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes listées ci-dessus,

**AUTORISE** la réalisation de certains travaux initialement prévus en régie, notamment le nettoyage de chemins sur certaines parcelles, par les bûcherons du SIVU Forestier actuellement en manque d'activité, pour un montant estimé à 3 970 € HT figurant au devis forestier.

**AUTORISE** le maire à signer tous documents nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux.

Résultats des votes :

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

DEL2026 – 06

#### **POINT 4 : MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES RD3 – 51 ET 503**

La Commission d'aménagement (CeA) propose un arrêté communal afin de sécuriser et d'adapter les entrées d'agglomération en fonction de l'urbanisation.

L'arrêté met à jour le repérage des routes et s'assure que la signalisation soit conforme à la réglementation existante conformément à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967.

La modification des limites d'agglomération concerne les entrées RD503, RD3 dans le sens Wissembourg/Climbach, RD3 dans le sens Lembach / Climbach et la RD51

Le conseil municipal demande que l'arrêté mentionne clairement la vitesse souhaitée, fixée à 30 km/h, afin de renforcer la sécurité du village sur ces entrées stratégiques où la vitesse est régulièrement non respectée

Après délibération, le conseil municipal :

**AUTORISE** le maire à signer l'arrêté portant modification des limites d'agglomération sur les routes départementales RD3 – 51 et 503

**AUTORISE** le maire à signer un arrêté distinct fixant la vitesse maximale autorisée à 30 km/h sur l'ensemble de l'agglomération de Climbach. Cet arrêté est séparé de la modification des limites d'agglomération car suit une procédure différente, celle du code de la route.

Résultats des votes :

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 1

#### **POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES**

Les points divers ne sont pas obligatoires au procès-verbal. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, seules les décisions et délibérations y figurent. Ils peuvent être notés à titre informatif pour assurer la traçabilité des échanges.

Pour rappel les points abordés lors de la séance ont été les suivants :

**École** : courrier de la Sénatrice Mme SCHLACK adressé au DASEN.

**Travaux au logement communal** : installation des nouveaux volets.

**Branchement électrique** : éclairage public Route de Bitche/Wissembourg.

**Équipement téléphonique manquant** : le prestataire sera contacté par LRAR pour régularisation.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h12

Le secrétaire de Séance



Le Maire

Catherine SCHLICK

